



Yamcheltorah

Pour la Réfoua Chéléma de Yítshak Ben Chímone, David ben Messaouda, Haím ben Esther , Rav Moché Ben Raziel



Pour l'élévation de l'âme de Yéhouda Ben David, Chímone Ben Yítshak et 'Hanna Bath Esther



Pour le zívoug de Sarah bat Avraham , azriel ben Sarah et David ben Julíe



Résumé de la Paracha

La paracha débute avec le commandement des bikourim, les prémices des plantations des fruits d'Israël, que l'agriculteur devait apporter au Beth Hamikdash. La paracha se poursuit ensuite par les différents prélèvements que la Torah ordonne de donner aux pauvres. La partie la plus longue de la paracha se consacre à la réprimande des bné-Israël. Après la description de quatorze bénédictions en cas de respect des mitsvot, la Torah dépeint au travers de quatre-vingt dix-huit malédictions, le sort qui attend le peuple s'il reniait la Torah.

et lui diras: "Je viens reconnaître en ce jour, devant Hachem, ton Dieu, que je suis installé dans le pays qu'Hachem avait juré à nos pères de nous donner."

Dans le chapitre 26 de Dévarim, la torah dit :

א / והיה, כי-תבוא אל-הארץ, אשר יהיה אליה, נתן לך נחלה; וירשיתה; וישבת בה:

1/ "Quand tu seras arrivé dans le pays qu'Hachem, ton Dieu, te donne en héritage, quand tu en auras pris possession et y seras établi,

ב / ולקחת מראשית כל-פרי האדמה, אשר תביא מארצך אשר יהיה אליה נתן לך--ושמת בטנא; והלכת, אל-המקום, אשר יבחר יהיה אליה, לשכון שמו שם:

2/ tu prendras des prémices de tous les fruits de la terre, récoltés par toi dans le pays qu'Hachem, ton Dieu, t'aura donné, et tu les mettras dans un panier; et tu te rendras à l'endroit qu'Hachem, ton Dieu, aura choisi pour y faire régner Son nom.

ג / וכאת, אל-הכהן, אשר יהיה, בימים ההם; ואמרת אליו, הגדתי היום ליהוה אלהיך, כי-באתי אל-הארץ, אשר נשבע יהוה לאבותינו לתת לנו:

3/ Tu te présenteras au cohen qui sera alors en fonction,

ד / ולקח הכהן הטנא, מידך; והניחו--לפני, מזבח יהוה אלהיך:

4/ Alors le cohen recevra la corbeille de ta main, et la déposera devant l'autel d'Hachem, ton Dieu.

ה / וננית ואמרת לפני יהוה אלהיך, ארמי אבד אבי, וירד מצרימה, ויגר שם במתי מעט; ויהי-שם, לגוי גדול עצום ורב:

5/ Et tu diras à haute voix devant Hachem, ton Dieu: "Un araméen a opprimé mon père était, il descendit en Egypte, y vécut étranger, peu nombreux d'abord, puis y devint une nation considérable, puissante et nombreuse.

ו / וירעו אתנו המצרים, ויענונו; ויתנו עלינו, עבדה קשה:

6/ Alors les Egyptiens nous traitèrent iniquement, nous opprimèrent, nous imposèrent un dur servage

ז / ונצעק, אל-יהוה אלהי אבותינו; וישמע יהוה את-קלנו, ויבא את-עוננו ואת-עמלנו ואת-לחצנו:

7/ Nous implorâmes Hachem, Dieu de nos pères; et Hachem entendit notre plainte, il considéra notre misère, notre labeur et notre détresse.

La torah requiert de chaque personne disposant d'un champs porteur des sept fruits d'Israël, de se rendre au beth hamikdash pour y présenter les bikourim, les prémices de la récolte. En se présentant devant le cohen, il faudra alors réciter les versets sus-mentionnés relatant les péripéties de Yaakov depuis son passage chez Lavane son oncle, jusqu'à la descente en Egypte.

Tentons de comprendre le lien qui unis ces deux notions.

Plus loin, Moshé va formuler plusieurs bénédictions pour les bné-Israël. Parmi elles (chapitre 28, verset 2) : « וּבָאוּ עֲלֶיךָ כָּל- וְהַבְּרָכוֹת הָאֵלֶּה, וְהַשִּׁיגָה: כִּי תִשְׁמַע, בְּקוֹל יְהוָה אֱלֹהֶיךָ *et toutes les bénédictions suivantes viendront vers toi et t'atteindront, tant que tu obéiras à la voix d'Hachem, ton Dieu* »

Beaucoup de commentateurs remarquent une redondance dans le verset puisqu'il commence en disant « *viendront vers toi* » et ajoute ensuite « *et t'atteindront* ». Pourquoi la torah insiste t-elle sur le fait que la bénédiction nous atteindra ? Il s'agit clairement d'une tournure de phrase signifiant une différence entre les deux étapes. Ils nous faut donc distinguer entre le fait que la bénédiction soit acheminée vers nous et le fait qu'elle puisse nous atteindre concrètement. Qu'est-ce que cela signifie ?

Le 'Hida (dans son livre péné David sur ce passage, ainsi que le 'Or Ha'haïm qui apporte une réponse similaire) développe le sujet. Concernant Avraham, la torah écrit (Béréchit, chapitre 24, verset 1) : « וַיְהִי בֵרַךְ אֶת-אַבְרָהָם, *et Hachem avait béni Avraham en toutes choses.* ». Nos sages dévoilent, que lorsque la torah écrit « וַיְהִי *et Hachem* », cela signifie qu'il s'agit du Maître du monde ainsi que de Son tribunal. Pourquoi préciser que la bénédiction obtenue par le premier patriarche provient également du tribunal céleste ?

Le 'Hida répond en décrivant la façon dont la

bénédition est acheminée sur nous. Chaque fois qu'une personne prie le Maître du monde et formule une requête, Hachem, de par Sa bonté, crée immédiatement un flux saint chargé d'accomplir cette demande. Cette énergie spirituelle est ensuite orientée vers nous, et se matérialise en fonction de son objectif. Seulement, il existe un tribunal céleste particulier, chargé de vérifier si la personne vers qui ce flux se dirige, est apte et mérite une telle bénédiction. Si c'est le cas, alors la bénédiction se manifeste, et elle reste bloquer dans le cas contraire.

Dans le cas d'Avraham, la torah cherche a attesté de sa grandeur et de sa sainteté. Ainsi le verset insinue la chose suivante : « *et Hachem* » ainsi que tout Son tribunal, « *avait béni Avraham en toutes choses* », car aucune bénédiction n'a été retenue, toutes les énergies descendaient librement dans sa direction, aucun ange ne pouvait critiquer les actes de ce tsadik. Toutefois, une telle louange n'est vraie que pour un homme de l'envergure d'Avraham, mais ne peut à l'évidence pas s'appliquer à l'ensemble des bné-Israël qui ne se revendiquent malheureusement pas d'une telle grandeur. Hachem ne nous délaisse pas pour autant et nous accorde le moyen de profiter de ces énergies, bien qu'étant loin de l'envergure de nos ancêtres.

Le **Agra Dékala** apporte un enseignement intéressant concernant nos téfilot. Plus loin dans notre paracha, la torah dit (chapitre 28, verset 5) : « בָּרוּךְ וּמְשֻׁאָרְתָּהּ, טַנְאָה, *Bénies seront ton panier et ta huche* ». Le maître analyse cette phrase par les allusions qu'elle comporte et explique que le mot « טַנְאָה *ton panier* » renvoi aux prières que nos lèvres forment. En effet, le mot « טַנְאָה *panier* » est l'acronyme des mots « טַעֲמִים *cantillation* », « בְּקוּדוֹת *voyelles* » et « אוֹ *lettres* ». De même, la racine du mot « וּמְשֻׁאָרְתָּהּ » peut signifier « un reste ». Par cela, la torah fait référence à l'enseignement du **Zohar** : « *Les prières*

formulées sans concentration disposent d'un endroit où elles sont conservées, et un ange y est préposé, jusqu'à ce que la personne prie avec l'intention convenable, et dès lors les lettres restées prisonnières sont libérées». Le verset se comprend alors « בָּרִיךְ טַנְאָה *Bénies seront tes prières* », pourquoi devraient-elles être bénies ? Parce qu'elles sont « וַיִּשְׁאַרְתָּהּ *ton reste* » de prières restées dans le ciel et qui n'ont jamais pu t'atteindre.

Peut-être pouvons extrapoler aux bikourim. Comme nous le montrent les versets, la torah insiste pour que les bikourim soient présentés dans un panier qu'il faudra remettre au cohen. Nous venons de le voir, le panier est une allusion à nos demandes, à nos prières. En conséquence de quoi, le **'Hida** écrit que les bikourim sont le moyen de transformer la rigueur en miséricorde et permettent à toutes ses bénédictions de nous atteindre, alors qu'elles étaient jusqu'alors retenues dans le ciel !

La question qui se pose alors est comment ? Quelle est l'action des bikourim ? Pourquoi parviennent t-ils à débloquent nos téfilot, et les acheminer vers nous alors même que nous n'y sommes pas parvenus ?

Une première notion à avoir à l'esprit pour comprendre ce phénomène concerne la nature même des bikourim, qui se trouvent être en étroite relation avec la notion de bénédiction. En effet, les bikourim renvoient à la primauté, c'est pourquoi ils se traduisent par prémices. En ce sens, il s'agit de la même idée que le droit d'aînesse, un premier-né, qui se dit en hébreu « בכר *békhôr* ». Nous voyons déjà à l'époque d'Yitshak, que l'aîné est celui qui achemine la bénédiction, puisque c'est l'aîné de ses deux fils, Yaakov, qui sera choisi pour être béni par le second patriarche. Plus encore, la torah requiert que l'aîné reçoive une double part de ses parents. Cela est insinué dans le nom même de l'aîné dont les lettres ont toujours le double de la valeur de leur rang :

« ב » égal deux, soit le double des unités, « כ » vaut vingt, à savoir le double au niveau des dizaines, et enfin, « ר » vaut deux cents, le double des centaines. L'aînesse est donc l'idée de recevoir une intensification de la bénédiction. Il n'y a alors plus rien de surprenant à remarquer que l'aîné ainsi que les bikourim partagent les lettres du mot bénédiction qui se dit « בְּרַכָּה *bérakha* ».

A ce titre, le **Yisma'h Moshé** (sur le chapitre 26, verset 2) précise que les bikourim, les fruits que nous devons offrir au cohen, sont les premiers à bénéficier de la bénédiction céleste. C'est à ce titre qu'il résout une contradiction apparente. La torah demande d'apporter « *de tous les fruits de la terre* » et pourtant ce prélèvement des bikourim se limitent aux sept fruits d'Israël. La raison se trouve dans le fait que ces fruits sont ceux sur qui le flux divin se dépose en premier avant de se diriger vers les autres fruits. En ce sens, les bikourim, sont les prémices de toutes les espèces, car ils ont profité du prémices de la source de bénédiction.

Nous pouvons maintenant comprendre pourquoi les bikourim ont le pouvoir de rétablir les bénédictions qui ne sont pas parvenues jusqu'à nous à cause de notre manque de mérite. En effet, offrir les bikourim, c'est témoigner du fonctionnement du monde. La bénédiction divine se déverse sur ces fruits en priorité, parce qu'ils entrent mutuellement en résonance et s'attirent. Il est donc impératif que les bikourim existent pour que tous les fruits puissent exister ! En offrant les bikourim, nous parvenons à replacer les choses dans l'ordre idéal, et amorçons le flux divin vers nous, permettant ainsi de récupérer les bénédictions restées en suspend dans le ciel.

Nous pouvons alors comprendre la suite des versets qui décrit notre descente en Égypte, par l'entremise de Lavane. En

effet, comme le souligne le **Halchikh Hakadoch** (sur le début de la paracha) Lavane est celui qui a dupé Yaakov en échangeant Léa à Rahel le jour de leur mariage. Cet échange a donné naissance à Réouven, l'aîné de la famille, au détriment de Yossef qui aurait du jouir de ce titre. La conséquence s'est faite plus tard, lorsque Yaakov, conscient de la réelle nature de Yossef, choisit de lui offrir la fameuse tunique que les frères vont tant jalouser. Cette jalousie n'aurait pas existé si Yossef avait pu bénéficier de son statut d'aîné dont il est le légitime dépositaire. C'est donc la négation de ce droit d'aînesse qui va conduire à la perte de la bénédiction. En effet, les

versets l'attestent, à cause de l'attitude de Lavane nous avons quitté la terre sainte pour descendre en Égypte ! Cette même notion qui est celle des bikourim, lorsqu'elle est remise en cause, entraîne la perte de la bénédiction.

Yéhi ratsone, qu'au plus tôt, nous puissions avoir l'honneur de nous rendre au beth Hamikdach pour y présenter les bikourim, *amen véamen*.

Chabbat Chalom.

Y.M. Charbit

**Pour offrir un feuillet pour l'élévation de l'âme
ou la réfoua chéléma d'un proche, contactez-
nous à l'adresse mail :**

yamcheltorah@gmail.com



Association à but culturel, habilitée à
délivrer des reçus CERFA.

Retrouvez l'ensemble de nos contenus sur www.yamcheltorah.fr .
Pour recevoir le dvar torah toutes les semaines, inscrivez-vous à la newsletter.

Ce feuillet nécessite la guénizah. Ne pas porter durant chabbat !